

RESUME DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2021

Le Conseil Municipal de la Commune de CREUZIER-LE-VIEUX dûment convoqué, s'est réuni à 9h30 en session ordinaire mais en public restreint, à la Salle Polyvalente rue des Arloings, sous la présidence de **M. Bernard CORRE, Maire.**

M. Hadrien FAYET a été élu secrétaire de séance

* * *

APPROBATION à l'unanimité du compte rendu du précédent Conseil Municipal du 14 décembre 2020 par les membres présents.

I/ DELIBERATIONS

1/ PERSONNEL : les 2 points suivants ont été approuvés par les élus à l'unanimité

a) **Compte épargne temps** : dans le cadre de son instauration à compter du 1^{er} février 2021, Mme GOUBEL expose les règles d'ouverture, de fonctionnement, de gestion, d'utilisation et de clôture du CET.

b) **Temps partiel** : demande d'un agent de pouvoir bénéficier d'une prolongation de 6 mois de son temps partiel de 80%, à compter du 1^{er} mars prochain.

2/ DEMANDES DE SUBVENTION : approuvées par les élus à l'unanimité

Dans le cadre de la préparation du budget 2021, Monsieur Daniel CORRE expose les projets d'investissement éligibles aux aides du Conseil Départemental et de l'Etat (DETR) :

- la réfection de la cour et du parking extérieur de l'école élémentaire pour un montant de 96 679,80^{€HT} : la subvention est estimée à 29 0003,94[€].

- rue de l'Industrie : création à hauteur de l'entreprise ZP d'un accès de la voie verte au parcours des Patrimoines pour 38 0012,50^{€HT} : la subvention est estimée à 11 403,75[€].

3/ ATDA (agence technique départementale de l'Allier) : les 2 points suivants ont été approuvés par les élus à l'unanimité

a) **Convention d'assistance technique** : afin de permettre à la Commune de continuer à bénéficier du support technique de premier niveau et de formations de cet organisme pour les logiciels de la Société Cosoluce (budget, comptabilité, état-civil, etc...) ;

b) **Convention de télétransmission** : entre le Préfet de l'Allier et la Commune pour la transmission électronique des actes au représentant de l'Etat (délibération, arrêté et autres actes réglementaires).

4/ URBANISME : les 3 points suivants ont été approuvés par les élus à l'unanimité

a) **EPF-SMAF AUVERGNE** : le Conseil Municipal autorise cet organisme foncier à acquérir des parcelles situées aux Guinards (cadastrées AO n°685, 686, 292, 672, 684, 687, d'une surface totale de 3 869 m²), et aux Roussilles (cadastrées AP n°208, 209, 233, 217, 224 et 222, d'une surface totale de 20 162 m²). Une convention de portage foncier doit être conclue pour fixer les conditions particulières de l'opération permettant à l'EPF de procéder aux négociations, d'acquérir, de gérer transitoirement et de rétrocéder les biens correspondants à la Commune. Les prix au m² seront de 39€ pour les parcelles des Guinards et de 8€ pour celles des Roussilles.

b) Acquisitions de petites parcelles en bordure de voirie (alignements) : appartenant à Jean-François GAULIARD et situées rue de la Montagne Verte (450€), La Chaume Guinard (75€) et Les Varennes (516€) ; aux conjoints PORTEPERRUQUE, située au lieu-dit Les Gourmandières (300€) ; à Bernard BENOIT, située rue de Beausoleil (723€) ; et aux conjoints JEULIN, située rue des Gourmandes (285€).

c) Extension du réseau public d'électricité : suite à la demande du SDE03 de pouvoir alimenter en électricité les parcelles n°416 et n°368 de la rue du Coin, la Commune financera ces travaux d'extension de 135m à hauteur de 5 422,50€ (part communale).

5/ TRAVAUX DE VOIRIE : 3^{ème} tranche de la rue de Vichy

Dans la continuité de la requalification de la rue de Vichy commencée en 2018, la partie basse (section du rond-point de la rue des Soupirs/carrefour de Beausoleil) doit faire l'objet d'un nouveau MAPA (marché à procédure adaptée) au vu des modifications importantes apportées au projet initial. Le coût est estimé à 138 000€^{HT}. Les entreprises intéressées devront répondre pour le 26 février 12h.

6/ VICHY COMMUNAUTE

Sur proposition de Vichy Communauté, les élus acceptent (*à la majorité*) d'adhérer au groupement de commandes de fournitures de bureau, scolaires,... mais principalement pour les achats de papier pour impression. La Commune restera libre de passer des commandes aux fournisseurs locaux.

7/ PAIE A FACON (externalisation des paies)

Eu égard à l'importance et à la complexité des questions touchant aux rémunérations, les membres du conseil municipal décident (*à la majorité*) de solliciter le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Allier dont l'une de ses missions est d'aider les Communes dans la confection des paies (rémunérations et indemnités) par la mise en commun de moyens techniques. Cette mission facultative présente de nombreux avantages : suivi de la réglementation en vigueur et application des nouveaux textes dès leur parution, confection des salaires et des états nécessaires, réalisation des déclarations annuelles des salaires, simulations de salaire, éditions diverses.

Le coût est de 8€ par bulletin, 15€ par création d'agent et d'élue (percevant une indemnité) et 200€ de cotisation annuelle.

8/ ELECTION DU 3^{ème} ADJOINT AU MAIRE

Suite à la démission de Mme Maria-Christine GOUBEL pour raison professionnelle aux fonctions d'Adjoint au Personnel, il est procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires (à bulletins secrets), en vue de son remplacement. Après un appel à candidature, seule Mme Sophie SOARES présente sa candidature.

Résultat du dépouillement :

- Nombre de suffrages : 23
- Blancs : 5
- Nombre de suffrages exprimés : 18, soit 17 voix pour Sophie SOARES et 1 voix pour Christian BERTIN
- Majorité absolue : 12

Mme Sophie SOARES, ayant obtenu la majorité absolue dès le 1^{er} tour, est proclamée élue en qualité de 3^{ème} adjoint au Maire dans l'ordre du tableau. L'intéressée est déclarée accepter d'exercer ces fonctions.

9/ INDEMNITE DES CONSEILLERS DELEGUES

Suite à l'élection de Mme Sophie SOARES en tant qu'Adjoint, M. Hervé MARQUIS sera nommé par le Maire à sa place en tant que conseiller délégué à la Démocratie participative, à la communication et à l'Economie dynamique. A la majorité, les élus modifient la délibération des indemnités des conseillers délégués pour permettre à celui-ci d'en bénéficier.

* * * * *

II/ QUESTIONS DIVERSES

La séance s'est achevée à 11h00

* * * * *

Vu par Nous, Bernard CORRE, Maire de la commune de Creuzier-le-Vieux (Allier),
pour être affiché le 08/02/2021 à la porte de la Mairie.

